

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF347

présenté par

Mme Sas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 5

À l'alinéa 1, substituer au montant :

« 17,7 milliards d'euros »,

le montant :

« 7,7 milliards d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La CADES assume une part importante du remboursement de la dette sociale. Cet amendement vise à différer le remboursement de la dette sociale, dégageant pour l'année 2023 dix milliards supplémentaires, qui pourraient être affectés aux régimes de retraites.

Au delà de cette mesure temporaire, un report de l'échéance de remboursement de la dette sociale permettrait d'affecter les ressources dégagées à l'équilibre des régimes de retraite. Nous encourageons donc le report de la date limite de remboursement de la dette sociale, ce qui ne peut être fait que par loi organique.